Demande d'asile et BAMF

Vous avez fait votre demande en Allemagne et vous vivez dans un foyer d'hébergement ?! Et ensuite ? Les prochaines étapes sont décrites ci-dessous :

1. Dépôt de la demande d'asile

- Votre demande doit être déposée auprès du **B**undes**A**mt für **M**igration und **F**lüchtlinge (BAMF).
- **Important** : Votre demande doit être faite personnellement, vous ne pouvez pas l'envoyer par la poste.
- La date et l'heure du rendez-vous et le guichet du BAMF correspondant sont indiqués sur votre récépissé de demandeur d'asile.Si vous n'avez pas reçu de rendez-vous, demandez à votre responsable de foyer.

2. Premier entretien (demande d'asile)

- Si votre rendez-vous n'est pas à Nuremberg, allez quelques jours **avant** votre première audience officielle (demande d'asile, 1er rendez-vous) ou votre 2e rendez-vous (audience, 2e entretien) muni de vos documents au **»»Sozialamt (SHA)**.
- Si votre 1er rendez-vous auprès du BAMF est à Nuremberg, pensez à amener de quoi boire et manger.Le temps d'attente peut être très long.
- Après votre premier rendez-vous, vous devez vous rendre à l'Office des étrangers, ou en allemand**»»Ausländerberhörde**.

3. Audience officielle

- Lors de votre 2e entrevue, l'audition à proprement parler a lieu. Le BAMF prend une décision relative à votre demande d'asile et vous signifie cette décision par écrit.

a) L'avis est négatif

- Si l'avis est négatif et que vous souhaitez effectuer un recours (cela veut dire que vous n'êtes pas d'accord), alors rendez-vous **immédiatement** à votre **»»Service social pour demandeurs d'asile**. On vous expliquera comment vous y prendre et vous mettra en contact avec des avocats spécialisés ou avec la **»»Refugee Law Clinic** .
- Si vous décidez de quitter volontairement le territoire, vous pouvez obtenir une aide financière pour vous réinstaller dans votre pays.**»»Zentrale Rückkehrberatung in Nordbayern (ZRB), conseils et aide au retour en Bavière du Nord**

b) L'avis est positif et vous êtes officiellement reconnu. Quelles sont les prochaines étapes ?

- **Certificat fictif ou titre de séjour électronique (eAT) :** directement après avoir reçu l'avis du BAMF, vous devez vous occuper de vos papiers d'identité ou obtenir un équivalent : **»»Einwohneramt, Office des habitants (Office des étrangers)**
- **Jobcenter :** Vous ne recevez plus d'argent du service social mais vous devez déposer une demande au Jobcenter : **»»Le Jobcenter de Nuremberg**
- **Logement :** Vous trouverez des conseils utiles pour la recherche de logement sous **»»Logement**